

**COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE VOUVRAY SUR HUISNE
LE MARDI 11 JANVIER 2022 à 20h30**

Date de convocation : L'an deux mil vingt-deux le onze janvier à vingt heures trente minutes
03/01/2022

Date d'affichage de la convocation : **03/01/2022**

Le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle communale en séance publique sous la présidence de M. CIRON Jean-Pierre, Maire.

Nombre de conseillers :
En exercice : 11

Etaient présents : M. Jean-Pierre CIRON, Mme Dominique COMBE, M. Roger LEBRETON, M. Stéphane CRUCHET, Mme Séverine RHETAT, M. François THOMELIN, , Mme Pauline RAMON, M Christian LAUNAY , M. Christian AATZ.
Formant la majorité des membres en exercice.

Présents : 9

Votants : 9

Pouvoir : /

Absent : 2

Absents ayant donné pouvoir : /

Etaient absents excusés : M. Fabien AVIGNON, M. Gonzague de MONTESSON.

Mme a Pauline RAMON été élue secrétaire de séance.

le Compte rendu du conseil municipal du 07 décembre 2021 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

Le Maire demande au Conseil Municipal d'ajouter à l'ordre du jour 1 délibération. Le Conseil Municipal accepte le rajout de 1 délibération 2022-002 à l'unanimité des membres présents.

OBJET DE LA DELIBERATION 2022-001 : DELIBERATION ENTERINANT LA DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS 2020 POUR LES TRAVAUX DE REFECTION ALLEE PIETONNE RUE ALEXANDRE HENRY DES MAZIS.

Vu la délibération de la Communauté de communes de l'Huisne Sarthoise en date du 15 décembre 2021.

Travaux de REFECTION ALLEE PIETONNE RUE ALEXANDRE HENRY DES MAZIS.	
Montant des travaux HT	14 604.70 €
Fonds de concours :	1 702.00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré vote avec : **9 voix pour ; 0 voix contre ; 0 abstentions.**

OBJET DE LA DELIBERATION 2022-002 : PROPOSITION DE 1 DEVIS DE L'ETS CAMILLE CORDIER POUR LES TRAVAUX DE DEBROUSSAILLAGE ANNEE 2022.

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal concernant la proposition d'un devis DE L'ETS CAMILLE CORDIER pour les travaux de débroussaillage complet sur la VC 405 et la VC du bourg jusqu'au panneau Vouvray sur Huisne pour l'année 2022 d'un montant de 600.00 TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré valide le devis DE L'ETS CAMILLE CORDIER pour les travaux de débroussaillage complet sur la VC 405 et la VC du bourg jusqu'au panneau Vouvray sur Huisne pour l'année 2022 d'un montant de 600.00 TTC, et autorise Mr le Maire à signer ce devis DE L'ETS CAMILLE CORDIER pour les travaux de débroussaillage complet sur la VC 405 et la VC du bourg jusqu'au panneau Vouvray sur Huisne pour l'année 2022 d'un montant de 600.00 TTC et vote avec : **9 voix pour ; 0 voix contre ; 0 abstentions.**

- Suite à la présentation des 2 devis pour l'installation des radiateurs électriques dans le logement en location (11 rue Auguste Boulard), le conseil municipal préfère que les radiateurs actuels à eau soit supprimés, par contre maintien du radiateur de la bibliothèque jusqu'à épuisement du fioul.
- Suite à la réflexion sur les projets d'investissement budget 2022, le conseil municipal préfère privilégier les travaux suivant :
 - Salle communale.
 - Aire de jeux.
 - Sécurité du bourg.
 - Voirie chemin du Poirier (voie communale C 103).

Questions diverses :

- Travaux de canalisation d'eau.
- Rencontre carrière ORBELLO le 16/12/2021. 1 courrier de l'entreprise ORBELLO devait être adressé aux Vouvraisiens concernés ceux qui habitent :
 - rue Pierre de Ronsard
 - les habitants du Poirier, de la Tuilerie et La Petite Chaussumerie.
- Les riverains de la carrière Rue Roland Noël Pasquier.
pour faire 1 constat d'huissier avant travaux. L'entreprise ORBELLO veut revendre la carrière. Le Maire a rappelé que le prochain exploitant doit respecter les clauses qui avaient été signées avant exploitation. Le Maire propose d'adresser 1 courrier à l'entreprise ORBELLO pour lui rappeler ses engagements.
- Démontage des guirlandes de Noël le 22/01/2022.

L'ordre du jour étant épuisé, La séance est levée à 22 h 15, Le Maire Jean-Pierre CIRON.

